

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-113

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2022

## **Sommaire**

## Préfecture de Police /

75-2022-02-09-00010 - Arrêté N° 22-014 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l égard des fonctionnaires du corps dencadrement et de application de la police nationale relevant du secrétariat général pour le administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page) 75-2022-02-09-00011 - Arrêté N° 22-015 relatif à la composition de la

Page 3

75-2022-02-09-00011 - Arrêté N° 22-015 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 5

# Préfecture de Police

# 75-2022-02-09-00010

Arrêté N° 22-014 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly





## Secrétariat général pour l'administration Direction des ressources humaines Sous-direction des personnels

## Arrêté N° 22-014

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

#### Arrête:

## Article 1er

er L'article 1 de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 10 février 2022 matin :

#### Membre titulaire:

« Mme Anne de BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Alexis MARTY, directeur de la police aux frontières d'Orly »

## Membre suppléant:

« M. Pierre LE COZ, adjoint à la sous-directrice du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef de service de gestion des personnels de la police nationale »

#### Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 09 février 2022

Chef du service de gestion des personnels de la Police nationale

signé

**CONSTANT** Jean-Baptiste

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel) http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

# Préfecture de Police

# 75-2022-02-09-00011

Arrêté N° 22-015 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly





## Secrétariat général pour l'administration Direction des ressources humaines Sous-direction des personnels

## Arrêté N° 22-015

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

#### Arrête:

## Article 1er

er L'article 1 de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 10 février 2022 après-midi :

## Membre titulaire:

« Mme Anne de BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Alexis MARTY, directeur de la police aux frontières d'Orly »

## Membres suppléants:

« M. Pierre LE COZ, adjoint à la sous-directrice du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef de service de gestion des personnels de la police nationale »

« M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale adjointe de la sécurité publique du Val-d'Oise »

## Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 09 février 2022

Chef du service de gestion des personnels de la Police nationale

signé

**CONSTANT** Jean-Baptiste

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel) http://www.prefecturedepolice.paris – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr